

## EGALITE Hommes/Femmes

La journée de la femme s'est tenue le jeudi 8 mars.

Notre Direction nous a d'ailleurs conviés le même jour à un live BDDF'Elles sur le site de Levallois à l'auditorium du 20 LEV'POM a donné en local, par le biais de votre ordinateur avec une bonne connexion internet, la possibilité de suivre ce LIVE avec la participation de Marie Claire CAPOBIANCO, Hélène BOIS, Christelle FROGER et les membres du comité de BDDF'Elles.

Au-delà, le CEAP offre depuis quelques années un livre à chacune et également à chaque collègue masculin rétablissant l'équité et complétant en cela d'autres dispositifs via notre mutuelle.



Interrogez nous via notre site internet :

Ce sujet sociétal est appréhendé dans notre entreprise par diverses mesures dont la principale, à notre sens, est l'étude au retour d'un congé maternité, de la situation financière dont peuvent se prévaloir les intéressées.

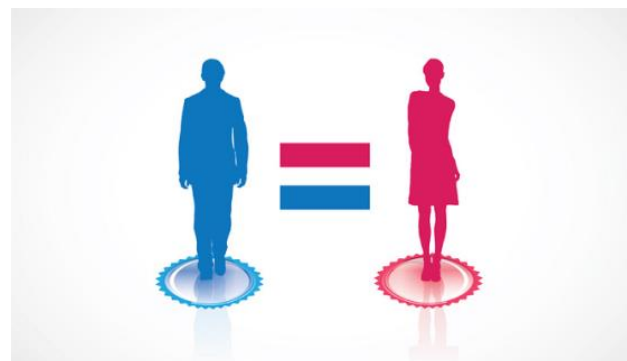
Un budget spécifique est également alloué tous les ans au moment de la NAO, pour corriger les inégalités.

**FO Banques BNP Paribas** réclame tous les ans, le détail de l'utilisation et la notification de cette enveloppe en tant que telle. Ce rattrapage ne doit pas freiner ou obérer ce qui aurait déjà pu être prévu en matière d'augmentation individuelle ou de promotion, elle est complémentaire et donc les substances ne doivent pas être les mêmes et à minima significatives et distinctes.

**FO Banques BNP Paribas** souhaite attirer votre attention sur ces points afin de vous recommander l'étude systématique de votre situation métier et financier et ce, en amont de votre retour, afin de solliciter cet entretien auprès de votre GI (Gestionnaire Individuel).

Nous vous invitons également à solliciter systématiquement la nouvelle formation d'une journée qui vient d'être mise en place et intitulée : « Reprendre une activité au retour d'un congé MATERNITE ou d'ADOPTION »

De nombreux points sont au programme et non dénués d'intérêt.



Smartphone



Internet

Laurence Hussenot Desenonges - Catherine Delépine  
Philippe Jourdan  
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSD02RCA  
Tél:01 40 14 05 25 Fax:01 40 14 12 93

Mail [paris\\_irp\\_fo\\_agences\\_pariennes@bnpparibas.com](mailto:paris_irp_fo_agences_pariennes@bnpparibas.com)



Facebook



Twitter



NB : Reproduction partielle article code du travail L 1225-26 sur le sujet du retour MATERNITE

Afin de neutraliser l'impact du **congé de maternité** sur l'évolution de la rémunération des salariées, la loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes a mis en place un mécanisme de **garantie d'évolution salariale** imposant à l'employeur, après un congé de maternité, de majorer la rémunération à hauteur des augmentations générales et individuelles accordées dans l'entreprise (*C. trav., art. L. 1225-26*).



Smartphone



Internet

Laurence Hussenot Desenonges - Catherine Delépine  
Philippe Jourdan  
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSD02RCA  
Tél:01 40 14 05 25 Fax:01 40 14 12 93

Mail [paris.irp.fo.agences.parisiennes@bnpparibas.com](mailto:paris.irp.fo.agences.parisiennes@bnpparibas.com)



Facebook



Twitter

